

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 1

Vous êtes autorisé à pénétrer dans les locaux du club et à bénéficier des activités proposées dans les conditions prévues au Contrat, muni de votre carte d'abonné à présenter obligatoirement à l'accueil.

ARTICLE 2

Pour tout fait contrevenant aux lois pénales et celles protégeant les droits des tiers (en ce compris notamment, le vol, les violences physiques ou verbales, les atteintes aux bonnes mœurs, aux règles d'hygiène ou de sécurité, la dégradation intentionnelle des installations du club, le coaching d'autres abonnés sous quelque forme que ce soit, l'introduction de tiers dans le club, la consommation ou la mise en circulation de produits dopants) vous vous exposez à une exclusion immédiate, sans préavis, ni mise en demeure. Le fait de vous réinscrire consécutivement à une telle exclusion constitue un motif légitime de résiliation immédiate du nouvel abonnement et de son remboursement au prorata temporis, à l'exception des frais de dossier qui restent acquis à CMG Sports Club.

ARTICLE 3

En tant qu'abonné, vous êtes tenu de respecter les consignes suivantes :

- port d'une tenue de sport correcte et propre pour la pratique des activités sportives (le port de tongs, d'espadrilles ou de jeans sont par exemple interdits) ; les chaussures de sport utilisées dans le club doivent être réservées à ce seul usage et sont interdites dans les zones d'eau ;
- port d'un maillot de bain ou d'une serviette pour accéder aux zones d'eau ;
- pose d'une serviette sur les postes de musculation et tapis de sol pendant leur utilisation ;
- nettoyage des postes après chaque utilisation ;
- utilisation des haltères, barres, disques et matériel de cours collectifs ou training uniquement dans les espaces réservés à cet effet ; le matériel doit être rangé après utilisation ;
- l'accès aux cours collectifs et à leur échauffement préalable ne peut avoir lieu en cours de séance ;
- séchage uniquement dans les zones humides afin d'éviter de rendre glissant le sol des vestiaires ;
- interdiction du rasage, de l'épilation et de tous les autres soins corporels salissants ;
- rangement des sacs dans les casiers des vestiaires ;
- libération du casier en fin de séance ; CMG Sports Club se réserve le droit d'ouvrir pour des raisons de sécurité et d'hygiène tout casier non libéré ;
- restitution en fin de séance de la serviette prêtée ou louée par le club ;
- ainsi que toute autre consigne spécifique affichée dans le club.

ARTICLE 4

Les personnes extérieures non abonnées, bénéficiant d'une invitation ou autorisées à fréquenter le club en vertu d'accords spécifiques, sont soumises aux mêmes obligations et notamment à ce même règlement intérieur.

ARTICLE 5

Votre attention est attirée sur la nécessité d'utiliser un cadenas de taille, qualité, sécurité suffisantes et de vérifier la bonne fermeture de votre casier pendant votre entraînement ainsi qu'en toute circonstance vous en tenant éloigné. Vous êtes incité à suivre les recommandations du club quant au type de cadenas utilisé. Vous vous engagez à remettre à l'accueil du club vos objets de valeur.

ARTICLE 6

Vous êtes prié de cesser vos activités au plus tard 30 minutes avant l'heure de fermeture du club, afin d'avoir quitté les lieux dans les délais prévus.